

Séance du Jeudi 08 avril 2021

Date de convocation : vendredi 02 avril 2021 18H45

Ordre du jour :

- **Vote du taux des deux taxes (foncier bâti – foncier non bâti)**
- **Vote des budgets -Année 2021 :**
 - Transport scolaire – eau – assainissement - locaux commerciaux - commune**
 - Personnel communal**
 - Fonds de concours : demande de subvention**
 - SMIEEOM : conventions mise à disposition de containers**
 - Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. DANGER - Mme BLANCHETIÈRE - M. DUPRÉ - DUBOIS – CRIBELIER - COURTEAUX - Mme LATREILLE - M. BRIANDET - Mmes LOUPIAS - OUVRAT - COURTEAUX - M. VINCENT - Mme BRISSET -

Absents excusés ayant donné procuration : Mme ASTIER BOURBON (BLANCHETIÈRE) – M. OZANNE (BRISSET)

Madame Katia SAINSON a été nommée secrétaire

VOTE DU TAUX DES DEUX TAXES (foncier bâti – foncier non bâti)

A la lecture de la loi de finances 2021 et dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes à partir de l'année 2021, bénéficient du transfert du taux départemental de la Taxe Foncière de la Propriété Bâtie (24.40%) qui viendra s'additionner au taux de la commune 2020 de 21.98 % - soit 46.38 %.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux :

- de la taxe foncière bâtie : 46.38 %
- de la taxe foncière non bâtie : 59.67 %

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- De valider et d'appliquer pour l'année 2021 les taux repris ci-dessus
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

VOTE DES BUDGETS

Les budgets ont été votés à l'équilibre comme suit :

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES : 19 pours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 32 300 €	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 32 300 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 117 191,45 €	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 117 191,45 €

BUDGET EAU : 19 pours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 365 845 €	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 365 845 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 478 791 €	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 478 791 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : 19 pours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 273 631 €	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 273 631 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 249 532 €	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 249 532 €

BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX : 18 pours – 1 abstention

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 9 575 €	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 9 575 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 662 000 €	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 662 000 €

BUDGET COMMUNE : 19 pours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 558 477 €	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 558 477 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 706 572 €	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 706 572 €

- PERSONNEL COMMUNAL Stagiairisation d'un agent communal

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil municipal présent que le contrat permanent de monsieur Alexis PREZINAT arrive à son terme au mois de mai prochain.
De ce fait, il faut soit y mettre fin et recruter un nouvel agent, soit proposer approuver la demander de stagiairisation de Monsieur Prezinat.

Après exposé et en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité de :

- Valider la demande de stagiairisation de Monsieur Alexis PREZINAT
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

PROJET INVESTISSEMENT - ANNÉE 2021
Demande de subvention au titre du fonds de concours
auprès de la communauté de communes Val de Cher Controis

Monsieur Le Maire, rappelle aux membres présents que le projet de création de la nouvelle voirie a été inscrit au budget - année 2021 et précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une attribution d'une subvention « fonds de concours 2020/2022 » par le biais de la Communauté de Communes Val de Cher Controis :

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,

- approuve le plan de financement du projet
- sollicite une subvention pour le montant maximum au titre du fonds de concours pour l'aider à réaliser le projet qui sera financé par fonds propres et subventions.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant au dossier.

SMIEEOM : conventions mise à disposition de containers

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Ringo DUQUENET et Madame Wendy DUQUENET ont fait une demande de containers

Monsieur le Maire expose les faits :

- durant les travaux, Monsieur Ringo DUQUENET, Madame Wendy DUQUENET et leurs familles respectives les parcelles ne sont pas soumis à la taxe foncière bâtie. De ce fait, le syndicat de collecte des ordures ménagères ne peut leur mettre de poubelle à disposition, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères étant basée sur le foncier bâti
- Monsieur Ringo DUQUENET et Madame Wendy DUQUENET demande à bénéficier de la collecte des ordures en ménagères en porte à porte.
- Afin que Monsieur Ringo DUQUENET et Madame Wendy DUQUENET puisse en bénéficier, la mairie peut mettre une poubelle à disposition moyennant une redevance

Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, (17 pour – 2 abstentions)

- émet un avis favorable à la demande de Monsieur Ringo DUQUENET et Madame Wendy DUQUENET
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Commune de Châtillon-sur-Cher, Monsieur Ringo DUQUENET et Madame Wendy DUQUENET ainsi que les pièces se rapportant au dossier

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présent que la fibre arrive sur la commune, actuellement 95 maisons sont éligibles, les suivantes doivent l'être courant juin.

Monsieur le Maire précise qu'une borne wifi va être posée sur la commune dans le cadre du projet du cher à vélo. Une première idée est soumise sur le mur de l'école élémentaire.

Monsieur Le Maire, informe que le rapport du SMIEEOM est disponible.

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'une demande de prolongation des rythmes scolaires (école à 4 jours) pour 3 ans est en cours.

Il est demandé à chaque membre du conseil municipal de réfléchir sur les permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les prochaines élections départementales et régionales des 13 et 20 juin prochains.
2 bureaux de votes (salle des fêtes/salle de motricité)

La commission élections se déroulera le samedi 22 Mai 2021 en mairie.

Mme Laure LHUILIER informe le conseil municipal présent que le bail précaire de Mr Ami DRISS arrive à échéance au 30 avril prochain et qu'il va lui être proposé un bail 3/6/9 ans.

La séance est levée à 20h00.